

Malakoff, le 27 avril 2023

Décision n°2023-27 portant délégation de signature

La directrice générale de l'EPIDE,
Vu l'article R3414-18 du code de la défense ;
Vu le décret du 18 mai 2020 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;
Vu la décision n° 2016-28 portant nomination d'un directeur du centre de Lanrodec ;

Décide :

Art. 1^{er} - Eu égard à l'absence de Mme Emmanuelle DANTEC, la délégation de signature qui lui est donnée est exercée par Mme MALAQUIN, en qualité de Cheffe de service Insertion Professionnelle et Formation (CSIPROF), du centre de Lanrodec exceptionnellement durant la semaine 18, du 1^{er} au 07 mai 2023.

Art. 2 - La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Art. 3 – Le directeur général adjoint est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'établissement.

La Directrice générale



Florence GERARD-CHALET